



Vide-grenier de CORBREUSE 17 SEPTEMBRE 2017 REGLEMENT

Les inscriptions se feront du 22 juillet au 28 août 2017 inclus. Hors délai, aucune inscription ne sera acceptée.

Les emplacements numérotés sont attribués et enregistrés dans l'ordre d'arrivée avec **dossier complet**.

Les habitants du village désirant exposer devant chez eux doivent se faire connaître **dès le 22 JUILLET**.

Nous vous rappelons qu'à la différence des « brocantes », les « vide-greniers » ne sont réservés qu'aux particuliers. Par conséquent, aucune facture ne pourra être délivrée.

L'émargement du registre se fera pendant le vide-grenier.

La présence de la personne inscrite, munie de sa pièce d'identité déclarée lors de l'inscription, est **indispensable**.

1° - INSCRIPTION

Pour prendre en compte votre inscription, il faut :

- ⇒ Le bulletin d'inscription dûment complété
- ⇒ Le paiement : uniquement par chèque libellé à l'ordre de **CORBREUSE EN FETE (aucun paiement en espèce ne sera accepté)**
- ⇒ La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou passeport ou permis de conduire
- ⇒ L'enveloppe obligatoire timbrée avec nom et adresse pour retour d'inscription (toutes les inscriptions seront envoyées par la Poste)

Le tout déposé à la mairie de Corbreuse sous enveloppe portant la mention **CORBREUSE EN FETE « vide grenier »**

HABITANTS DU VILLAGE

Emplacement : 3 ml minimum : 3 €

Emplacements supplémentaires par 3 ml seulement : 3 €

Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour le retour d'inscription.

EXTÉRIEURS CORBREUSE

Emplacement : 3 ml minimum : 11 €

Emplacements supplémentaires par 3 ml seulement : 3 €

Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour le retour d'inscription.

2° - CIRCULATION – INSTALLATION

L'ouverture aux exposants est fixée à partir de 6 h jusqu'à 8 h.

Après installation, les véhicules devront être retirés du site. Passé cet horaire, tout véhicule sera refusé.

RAPPEL : les véhicules doivent circuler au pas.

L'entrée, pour déposer les marchandises se fera par le Mail des Grandes Ouches

La sortie, se fera vers la rue de la Ferme Thibault

L'horaire de remballage et débarrassage est fixée à partir de 18 h 00.

Le même plan de circulation sera respecté pour desservir le site. Aucun véhicule ne sera admis avant cet horaire.

RÉGLEMENTATION SUR L'EMPRISE DU VIDE-GRENIER :

Un arrêté du maire précisera la réglementation des lieux du vide-grenier :

- ⇒ La circulation et le stationnement de véhicules seront interdits de 8h00 à 18h00.

Pour le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de prévoir en conséquence.

Les exposants s'engagent à laisser les lieux propres et donc de partir avec SES poubelles ainsi que les articles non vendus.

La commune ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol ou destruction de marchandises.

Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter le règlement.

MERCI à tous.